



**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes tenue le 7 novembre 2020 par l'intermédiaire de la plate-forme de réunion ClearPicture (AGA virtuelle).**

**Nombre total de membres actifs le 7 novembre 2020 : 619**

**Nombre total de membres actifs présents lors de l'AGA 2020 : 99**

**Nombre total de procurations de membres actifs pour l'AGA 2020 : 65**

**Nombre total de membres actifs présents et par procuration : 164**

**Quorum : Quorum établi**

**Membres de l'Exécutif présents :**

- Rosalynn Carter, présidente
- Christy Walker, trésorier
- Nadine Currie Jackson, secrétaire

**Membres de l'Exécutif absent :**

- Victoria Allen, vice-présidente (par intérim)

**Bureau de la Directrice administrative :**

- Coralie Hopkins, directrice générale.

**Invités:**

- Aucun invité.

**1. Ouverture**

Rosalynn Carter, présidente, a ouvert l'Assemblée générale annuelle de 2020 à 10h30. La possibilité a été offerte de lire les rapports à haute voix en anglais ou en français. Personne n'a demandé à ce que les rapports soient lus. La possibilité a également été offerte de poser des questions et de recevoir des réponses dans l'une ou l'autre langue. La possibilité a été offerte de lire à haute voix le procès-verbal de la réunion de 2019. Il n'y a pas eu de demande de lecture à haute voix des réunions de l'AGA 2019.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Une motion pour approuver l'ordre du jour, tel que présenté, fut avancée par : Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Emilee Boone.

Aucune motion de changement de l'ordre du jour ne fut avancée.

La motion d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté, fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

### **3. Lecture, correction et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2019**

Une motion pour approuver le procès-verbal, tel que présenté, fut avancée par : Katherine Hoblyn.

La motion fut appuyée par : Lindsey Fraser.

Discussion : aucune discussion.

Correction : Il n'y avait ni erreurs, ni omissions.

La motion d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2019, fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

### **4. Rapports de l'Exécutif et des comités**

#### **a. Rapport de la présidente**

Une motion pour inscrire le rapport au procès-verbal fut avancée par : Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Palma Dean.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport de la présidente fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **b. Rapport de la directrice administrative**

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Melanie Perrin.

La motion fut appuyée par : Joseph Myshrall.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport de la directrice administrative fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **c. Révision des finances**

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Colleen Carney.  
La motion fut appuyée par : Nathalie Perron.

Discussion : il y a eu discussion de la part de Charlyne Boudreau. Elle a demandé pour des clarifications si une anomalie avait été constatée dans l'examen financier effectué par les comptables agréés. Rosalynn Carter demande à Charlyne de se référer au dernier paragraphe de l'examen qui indique qu'aucune anomalie n'a été trouvée. Rosalynn a demandé à Charlyne de confirmer si cela répondait à sa question concernant le rapport d'examen financier. Charlyne a répondu que cela répondait bien à sa question.

La motion d'adopter le rapport de l'examen financier fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **Conclusion**

*Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes au 31 juillet 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.*

*Fredericton, Canada*

*Le 29 octobre 2020 Comptables professionnels agréés*

#### **d. Rapport du comité de mentorat**

Une motion pour inscrire le rapport du comité de mentorat au procès-verbal fut avancée par : Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Ranine Dickson.

La motion d'accepter ce rapport a été présentée par Katherine Hoblyn.

La motion fut appuyée par : Kathleen White.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport du comité de mentorat fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **e. Rapport du comité des cours**

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Carla O'Donnell.

La motion d'accepter ce rapport a été présentée par Ranine Dickson.

La motion fut appuyée par : Nadine Currie Jackson.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport du comité des cours fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **f. Rapport du comité de prévention et d'éducation en matière d'agressions (CPEA)**

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Palma Dean.

La motion fut appuyée par : Kathleen White.

La motion d'accepter ce rapport a été présentée par Ranine Dickson.

La motion fut appuyée par : Nadine Currie Jackson.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport du comité de prévention et d'éducation en matière d'agressions fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **g. Rapport du comité ad hoc des règlements**

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Erica Robertson.

La motion d'accepter ce rapport a été présentée par Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Amy-Jean Johnson.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport du comité ad hoc des règlements fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

### **5. Affaires nouvelles**

#### **a. Élections pour les nouveaux membres du Conseil**

##### **Poste de vice-présidente**

Aaron LeBlanc fut proposée comme candidate au poste de vice-présidente.

Aaron LeBlanc accepta la nomination.

Il y avait un nombre suffisant de candidats pour le poste de vice-président; par conséquent, un appel à candidatures de la salle n'était pas nécessaire. Aaron LeBlanc a été élu par acclamation au poste de vice-président.

### **Poste de président**

Christine Léger fut proposé comme candidate au poste de présidente.

Christine Léger accepta la nomination.

Il y avait un nombre suffisant de candidats pour le poste de président; par conséquent, un appel à candidatures de la salle n'était pas nécessaire.

Christine Léger a été élue par acclamation au poste de présidente.

### **b. Vote d'approbation des règlements proposés**

Une motion d'approbation des règlements proposés a été présentée par : Kathleen White.

La motion fut appuyée par : Lisa Lewis.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter les règlements proposés fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

### **c. Motion de remerciement à Rosalynn Carter et Victoria Allen**

La *motion de remerciement* était présentée par Nadine Currie Jackson.

Selon le rappel à l'ordre de Perry (Règles de procédure pour l'ANBMT), la motion n'a pas nécessité de motionnaire, d'appuyeur ou de vote par les membres présents.

Discussion : il y a eu discussion de la part de Nadine Currie Jackson.

Nadine Currie Jackson a demandé que le procès-verbal de l'AGA reflète ce qui suit et a déclaré : *Je tiens à remercier sincèrement deux officiers qui se retirent du comité exécutif, Victoria Allen et Rosalynn Carter. Victoria Allen a été vice-présidente pendant 1,5 mandat et Rosalynn Carter a été secrétaire de 2012 à 2016, puis présidente de 2016 à 2020. Elle fait partie de ce comité exécutif depuis un certain temps, soit 8 ans au total. Elles ont toutes deux généreusement donné de leur temps pour servir l'Association. Je tiens à vous remercier pour tout ce que vous avez fait et nous savons que vous continuerez à être des ambassadeurs de l'Association et de la communauté des massothérapeutes. Au nom de l'Association, je tiens à vous remercier chaleureusement, Rosalynn et Victoria, pour le temps que vous avez consacré à l'Association.*

*Je voulais également remercier notre directrice exécutive, Coralie Hopkins. Tous nos membres savent combien elle est précieuse pour le fonctionnement et le succès de l'Association. L'année écoulée a été très difficile. Elle a été notre lien de communication au cours des huit derniers mois difficiles que nous avons tous connus pendant la pandémie, et ce qu'elle a fait était au-dessus de l'appel du devoir. Je peux dire avec confiance qu'elle apprécie l'Association et ses membres pour lesquels elle travaille extrêmement dur. Je voulais vous remercier au nom du comité exécutif et de l'Association.*

Rosalynn Carter a ajouté : *Un grand merci à Coralie pour tout son travail. De plus, Victoria n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui, mais je suis heureuse d'avoir travaillé*

à son côté et à ceux de tous les autres membres du conseil d'administration.

#### **d. Vote d'approbation des Règlements 2 proposés**

Une motion d'approbation des règlements 2 proposés a été présentée par : Palma Dean.

La motion fut appuyée par : Marie-Josée Melanson.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter des règlements 2 proposés fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **e. Vote pour approuver la suppression de la Constitution**

Une motion pour approuver la suppression de la Constitution a été présentée par : Kayla Guy-Hessen.

La motion fut appuyée par : Katherine Hoblyn.

Discussion : aucune discussion.

La motion pour approuver la suppression de la Constitution fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

#### **6. Fermeture de la séance**

La date et le lieu exacts de l'Assemblée générale annuelle 2021 n'ont pas été fixés. Cela sera déterminé à une date ultérieure.

Tous les points de l'ordre du jour ont été couverts.

Une motion pour clore la séance fut avancée par : Nicole Vautour.

La motion fut appuyée par : Kathleen White.

La séance fut levée à **11h07**.